

Résumé des difficultés financières

CCC Financial Solutions Group (ci-après dénommé « Le CCC ») s'engage à travailler avec ses clients et fournir une assistance si les dettes ne peuvent être payées en raison de difficultés financières. Si le règlement d'une dette impayée affecte la capacité d'un client à répondre aux besoins essentiels de la vie, il peut bénéficier d'une aide spéciale aux personnes en détresse.

CCC travaillera avec ses clients pour trouver une solution de paiement appropriée. Cela peut inclure une aide financière à court ou à long terme.

La CCC comprend qu'il peut être difficile de demander de l'aide. Notre équipe traitera tous ses clients avec courtoisie et respect. Ceci est également attendu en retour de nos clients.

La politique de la CCC en matière de difficultés est rédigée conformément à la loi nationale sur la protection du crédit à la consommation.

Pour demander de l'aide en cas de difficultés financières, les clients peuvent aviser la CCC - verbalement ou par écrit - de leur incapacité à honorer leurs obligations de remboursement. Après avoir reçu cet avis de difficultés, la CCC peut demander des informations spécifiées qui devront être fournies dans les 21 jours.

Les informations que nous demandons doivent être pertinentes pour décider si le client est incapable de répondre aux obligations en vertu du contrat de crédit et comment le contrat devrait être modifié pour aider le client dans le respect de leurs obligations.

En général, la CCC demandera un état de la situation financière ainsi que d'autres documents pertinents à la situation du client.

Les clients sont tenus de se conformer à une demande d'informations car la CCC doit fournir un résultat dans les 28 jours suivant l'avis initial de difficultés. Le défaut de fournir des documents d'épreuves peut entraîner le refus d'une demande d'aide spéciale aux personnes en détresse.

Si un client connaît de graves difficultés financières à long terme, il peut être admissible au Registre National des Difficultés Financières (National Hardship Register) - il s'agit d'une initiative conjointe entre les recouvreurs de dette australiens et l'Association des acheteurs de dette et le secteur communautaire. Le but de cette initiative est de protéger les clients vulnérables des activités de recouvrement de créances inutiles. Pour en savoir plus et vérifier si vous êtes éligible, veuillez visiter www.nhr.org.au.

Si vous souhaitez une assistance supplémentaire dans la gestion de vos dettes, vous pouvez contacter le Conseil Financier Australien (Financial Counselling

CCC FINANCIAL SOLUTIONS PTY LTD

Australia) au 1800 007 007 pour être référé à votre service de conseil financier gratuit le plus proche.

Pour plus d'informations sur notre politique en matière de difficultés financières en anglais, visitez notre site Web à l'adresse www.cccfinancial.com.au.